

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

Étaient Présents : Messieurs Marc BERARDI, Maire, Jean-Luc MONTANÉ, Jean-Paul MERCIER, Adjoint, Madame Marie-France PÉZOT, Messieurs Franck APERT, Jean Claude GRASSET, Madame Michèle SAINTY, Messieurs Raymond MABIT, André CHEVÉ, Madame Nadège LEMAI, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul MERCIER.

Monsieur MERCIER fait part de remarques sur le PV de la dernière réunion. Dans le chapitre « Compte rendu des commissions », rubrique « Bâtiments » :

- Au 5e alinéa, lire « que EDF va lancer la consultation pour les travaux de la salle de l'Amicale » à la place de « qu'une consultation d'EDF devra être effectuée à la salle de l'Amicale ».
- Au 8e alinéa, lire « que le partenaire de ROME prendra en compte le diagnostic assainissement dans les travaux d'aménagement des entrées de bourg (rue Saint Martin, réseau séparé) » à la place de « qu'il faudrait envisager de faire un audit assainissement avec le Conseil Général (rue Saint Martin, réseau séparé) ».

SOUTIEN AUX COMMUNES SUITE A LA TEMPETE XYNTHIA :

Monsieur le Maire fait savoir que l'Association des maires de Maine et Loire a sollicité les communes afin de soutenir celles qui ont été touchées par la tempête Xynthia. Aussi, propose-t-il de soutenir au niveau de ce qui a été fait pour Haïti, soit 70 €.

9 membres du conseil sont pour ; ayant des proches touchés par cette tempête, Monsieur MERCIER s'abstient.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des taux d'imposition, soit une évolution de la taxe d'habitation de 11,28 à 11,51% ; de la taxe foncière sur le bâti de 19,41 à 19,80% ; de la taxe foncière sur le non bâti de 38,98 à 39,76%. Cette augmentation porte les recettes de 55 722 € en 2009 à 56 847 € en 2010.

Le conseil municipal vote cette augmentation à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M14 ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 DE L'EXERCICE 2009 :

L'ensemble du conseil municipal approuve les comptes de gestion établis par le comptable, Mademoiselle Cécile LEHEC, dont les résultats sont les suivants :

M14 Budget Principal de la Commune :

* Section de Fonctionnement :	excédent de clôture de	206 016,99 €.
* Section d'Investissement :	déficit de clôture de	18 930,75 €.

M49 Service Assainissement :

* Section d'Exploitation :	excédent de clôture de	16 277,06 €.
* Section d'Investissement :	déficit de clôture de	91 925,74 €.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M14 ET DU BUDGET M49 :

Le conseil municipal par 9 voix pour (hors la présence de Monsieur le Maire) approuve les comptes administratifs présentés par Monsieur MERCIER dont les chiffres sont les suivants :

M14 Budget Principal de la Commune :

- **Section de Fonctionnement :**
Dépenses : 110 942,56 €
Recettes : 316 959,55 €
soit un excédent de 206 016,99 €.

- **Section d'Investissement :**
Dépenses : 31 653,28 €
Recettes : 12 722,53 €
soit un déficit de 18 930,75 €.

M49 Service Assainissement :

- **Section d'Exploitation :**
Dépenses : 7 888,07 €
Recettes : 24 165,13 €
soit un excédent de 16 277,06 €

- **Section d'Investissement :**
Dépenses : 159 591,17 €
Recettes : 67 665,43 €
soit un déficit de 91 925,74 € (subventions versées en 2010)

AFFECTATION DES RESULTATS :

M14 Budget de la Commune :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2009 soit **206 016,99 €** de la façon suivante :

- **18 930,75 €** affectation en réserves au compte R1068 en recettes d'investissement du Budget 2010 de la Commune.
- **187 086,24 €** au compte R002 résultat reporté en recettes de Fonctionnement du Budget 2010 de la Commune.

M49 Service Assainissement :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2009 soit **16 277,06 €** de la façon suivante :

- **4 925,74 €** affectation en réserves au compte R1068 en recettes d'investissement du Budget 2010 du Service Assainissement.
- **11 351,32 €** au compte R002 résultat reporté en recettes de Fonctionnement du Budget 2010 du Service Assainissement.

VOTE DES BUDGETS 2010 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote :

* le Budget 2010 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement à **348 355,24 €.**
- Section d'Investissement à **231 797,75 €.**

* et le Budget 2010 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'Exploitation à **18 377,69 €.**
- Section d'Investissement à **102 410,11 €.**

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC L'AMICALE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un accord a été trouvé avec l'Amicale sur le fond et la forme de la convention de mise à disposition de la salle entre les deux parties ainsi que sur le montant de la cession du mobilier.

Monsieur le Maire présente en détail le contenu de ladite convention.

Avec 8 voix pour, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à racheter le mobilier à l'Amicale au prix de 2011 € dans les conditions annexées à la convention.

Madame Marie-France PÉZOT (conjointe du président de l'Amicale) et Monsieur Jean-Claude GRASSET (amicaliste) se sont abstenus.

RESULTAT ETUDE C.A.U.E CONCERNANT DEVENIR DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire présente le résultat de l'étude réalisée par le C.A.U.E concernant le devenir de l'école. Il s'est agi, à la demande du conseil, de chiffrer la transformation de l'école en salle associative. Selon les hypothèses considérées, les travaux s'élèveraient entre 200 et 250 000 €. La construction d'une salle neuve s'élèverait à 220 000 € environ démolition comprise.

Le C.A.U.E considère que la création de logements serait une solution alternative qui pourrait être intégrée dans le projet du futur lotissement.

Compte tenu de ces éléments et dans la perspective de poursuivre les travaux de la carte communale Monsieur le Maire propose de statuer sur la transformation de l'école en logements dans des conditions à déterminer par la commission des bâtiments.

L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable.

PROJET DE LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le conseil de la création par le Conseil Général, d'une société publique locale d'aménagement à laquelle les communes peuvent prendre part. Le montant des parts s'élève à 2000 €. Cette société prendrait alors entièrement à sa charge les dépenses d'investissement pour la création du lotissement (achat du terrain, frais liés au concours d'architectes, ...).

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'adhésion à cette société. Par la suite, celui-ci rencontrerait alors le propriétaire du terrain avec le directeur de la société en vue du rachat du terrain.

L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable.

TRAVAUX SALLE DE L'AMICALE :

Monsieur MERCIER rend compte de sa rencontre avec Monsieur ROISNARD d'EDF concernant les travaux de la salle de l'Amicale. Les travaux réalisés seront : remplacement du plancher avec isolation, carrelage côté bar, parquet côté cuisine et carrelage périphérique, isolation des murs et de la toiture; création d'un puits de lumière, conservation du grenier, création d'un accès au grenier avec placards et cave en dessous, réfection des sanitaires (mise aux normes handicapés et rafraîchissement).

Échéancier : commencement des travaux mi septembre ; consultation début juin ; rédaction dossier de consultation des entreprises à compter de ce jour.

Le calendrier d'exécution sera contractuel afin que les entreprises qui répondent s'engagent à respecter les délais fixés.

EMPLOI CAE :

Monsieur le Maire fait part de l'avancée du dossier relatif au recrutement d'un CAE. La fiche de poste est rédigée. Elle sera publiée en semaine 13. Le contrat sera de 6 mois et renouvelable afin de s'orienter vers un autre recrutement si la personne prise à l'essai ne fait pas l'affaire. L'objectif est de réaliser le recrutement définitif au moment du départ de Joël DROUIN aux alentours de juin 2011. La conséquence de ce type de contrat est qu'aucune limite d'âge n'est fixée.

DELIBERATIONS MODIFICATIVES CONCERNANT PARTICIPATIONS AUX ECOLES PUBLIQUE DE MARCE ET PRIVEE DE JARZE :

Monsieur MERCIER fait part au Conseil Municipal des modifications notifiées par la mairie de Marcé relatives aux participations de la commune au fonctionnement de l'école. Ces modifications sont le fait d'une décision de la part de la Préfecture, notifiée à la Mairie de Marcé.

Les participations demandées étaient de 400,00 € par élève de maternelle et 300,00 € par élève de primaire.

La Préfecture a fixé ces participations à 716,00 € par élève de maternelle et à 153,00 € par élève de primaire. La commune compte 1 élève en maternelle et 5 élèves en primaire.

Ainsi, la participation de la commune est donc ramenée de 1900,00 € (1 x 400 + 5 x 300) à 1481,00 € (1 x 716 + 5 x 153).

L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable.

Conséquence de cette modification, la participation à l'école privée de Jarzé passe de 600,00 € à 306,00 € pour 2 élèves scolarisés en primaire. En effet, la commune avait délibéré sur le fait de ne participer que pour les élèves en primaire comme la loi lui autorise. Le montant de la participation ne peut être supérieur à celui de l'école publique de Jarzé ou Marcé qui pratique le tarif le plus bas conformément à la délibération, Marcé en l'occurrence.

L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable sous réserve de légalité.

ORGANISATION REUNIONS DES COMMISSIONS :

Commission aménagement	:	30 mars 2010
Commission loisirs	:	10 mai 2010 à 18h30 (courses et vide-greniers)
Commission des chemins	:	17 avril 2010 à 9h00 (sentiers)
Commission des bâtiments	:	A fixer en fonction des avancées sur l'école

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonies du 08 mai : Le samedi 8 à Beauvau ; le dimanche 9 à Marcé.

Challenge Marianne à Beaufort le 22 mai : compte tenu de l'organisation des courses le 23 mai et des travaux préparatifs le 22, le conseil n'engagera pas d'équipe.

Pose de compteurs de vitesses dans le lotissement et à Richebourg par l'agence technique.

L'association Arts Culture et Loisirs va faire une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'organisation du vide-greniers.

SICTOM : le marché Brangeon ne sera pas prolongé à la fin de l'année. Compte tenu des coûts de collecte, le maintien de ceux-ci ne peut passer que par la modification du service public.

M. MERCIER regrette que le SICTOM n'ait pas consulté l'ensemble des foyers, via les communes, sur un sujet aussi important : quel service souhaitons-nous ? A quel prix ? Aussi demande-t-il aux délégués à la communauté de commune de solliciter celle-ci pour l'organisation d'une consultation au sein de la CCL afin de mettre éventuellement le résultat de ce sondage en balance avec celui du SICTOM organisé sur 500 foyers via un organisme de sondages.

Affiché en application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A BEAUVAU, le 02/04/2010.

Le Maire,

Marc BERARDI.